

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 juillet 2008

Service instructeur

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

N° 2008-8-10-1

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques

Rapport complémentaire - précision des missions confiées aux élus dans le cadre du suivi des fonds européens

Résumé : Le Conseil Général du Haut-Rhin siège dans les différentes instances de suivi des fonds européens (comité de suivi inter-fonds et comités de programmation). Dans ce cadre, il est demandé de préciser les missions confiées aux élus par la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008.

Lors de sa réunion du 20 mars 2008, l'Assemblée a confié à Messieurs Pierre BIHL, Pierre GSELL, Guy JACQUEY et François TACQUARD la mission de représenter la collectivité lors des réunions du comité de suivi inter-fonds et des comités de programmation des fonds européens.

Il nous est demandé de préciser les attributions de chacun, en désignant un élu pour chaque fonds (FEDER – fonds européen de développement régional ; FSE – fonds social européen ; FEADER – fonds européens agricole pour le développement rural) et un élu représentant le Président.

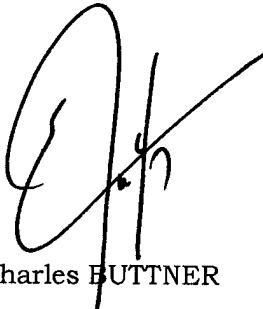
Les élus participeront au comité de programmation relevant du fonds dont ils se sont vus confier le suivi. L'élu représentant le Président est appelé à participer au comité de programmation FEDER/FEADER.

Tous pourront participer au comité de suivi inter-fonds, mais en cas de vote, le Conseil Général ne dispose que d'une voix délibérative.

Je vous propose ainsi de procéder aux désignations suivantes :

- Monsieur Pierre GSELL représentant du Président du Conseil Général,
- Monsieur Pierre BIHL chargé de suivi du FEDER,
- Monsieur François TACQUARD chargé du suivi du FEADER,
- Monsieur Guy JACQUEY chargé du suivi du FSE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER